

Le Petit Varsois

JOURNAL D'INFORMATIONS MUNICIPALES

N°25 - JANVIER 2015



Jean-Marc de Lustrac

Directeur de publication :

Jean-Marc de Lustrac

Responsable de la rédaction :

Bruno Vitry

Membres de la Commission Information Communication :

Nadia Delépine, Françoise Herzog, Maryse Potel, Coralie Guerry, Damien Beaulieu, Gérard Vincent, Matthias Nouvet,

Adresse : Mairie, le bourg,
Place René Marchive - 16330 Vars.

Tél : 05 45 39 73 04

Mail : mairie.vars16@wanadoo.fr

Site : www.mairie-vars16.fr

- Comptes rendus de conseils municipaux
- Nouveaux éclairages
- Vœux de M. le maire
- Vie associative
- Revue de presse
- Mon animal à Vars



Flasher-moi
pour accéder au site
de la mairie

www.mairie-vars16.fr

Des vœux ! De liberté !

Je tiens tout d'abord à revenir sur les faits tragiques qui ont touché notre pays en ce début d'année. La France a été attaquée dans ses principes fondamentaux reconnus par les lois de la République essentielles de «LIBERTÉS» individuelles et collectives, celles de penser, de s'exprimer. Choqués, les Français ont montré qu'ils étaient unis et mobilisés face à l'intolérance et l'intégrisme. Ces événements nous rappellent que la lutte pour la démocratie est un combat quotidien.

Traditionnellement, le premier édito de l'année est celui du bilan et l'occasion de vous présenter les projets à venir.

Sur le plan de la croissance démographique, Vars franchit cette année la barre des 2 000 habitants. Les **2031** Varsois (INSEE 31/12/2014) attestent d'une commune très dynamique et attractive. En 2015, Vars redevient **chef-lieu de canton**, deux siècles après en avoir perdu le titre au profit de Saint Amant de Boixe (en 1803).

L'année 2014 aura débuté par l'ouverture du **bar-restaurant**, renforçant l'activité et l'attractivité de notre centre-bourg. Puis, nos deux **médecins** se sont installés au hameau Rossignol, en attendant d'intégrer

la future maison médicale pluridisciplinaire. Le **Plan Local d'Urbanisme**, outil indispensable de développement du territoire, a été validé par les services de l'État. Il nous permet dès lors, une gestion plus moderne de l'urbanisation de notre commune.

Autre événement marquant de l'année : la mise en place des **TAP** (temps d'activités périscolaires). Cette réforme mal ficelée n'a pas été simple à mettre en œuvre pour la municipalité. Cependant, le travail et la forte implication des services, des intervenants et de l'équipe d'encadrement, en ont fait au final un franc succès au profit de nos enfants.

La diminution des dotations d'état et des aides publiques, et l'augmentation des compétences, imposent une gestion toujours plus rigoureuse de notre budget. Les taxes communales n'ont pas augmenté depuis 2008 et je solliciterai le conseil pour qu'il en soit de même cette année. Malgré ce contexte budgétaire contraint, de nombreux investissements ont été réalisés pour améliorer les infrastructures communales et les Varsois ont eu la belle surprise de découvrir une **allée des Platanes nouvellement illuminée**.

Pour 2015, des projets nous

tiennent à cœur comme la **Maison médicale pluridisciplinaire** et la venue d'un troisième médecin, la **supérette** dont le permis de construire devrait être déposé très prochainement, le **dispositif voisins vigilants** suite aux nombreux vols que nous déplorons sur la commune et enfin le recrutement **d'un policier municipal** qui veillera au bon ordre, à la tranquillité, à la sécurité et à la salubrité publiques dans la commune.

D'autres projets sont aussi à l'étude mais, à l'aube de la **réforme territoriale**, des inconnues persistent : quelle taille de la communauté de communes ? Quels regroupements ? Quelles compétences ? Quelle fiscalité ?

Notre volonté d'agir reste intacte dans les différents domaines qui nous et vous préoccupent. La municipalité maintiendra son engagement pour le développement de la commune au service de ses habitants.

A toutes et à tous, je souhaite une nouvelle fois une belle et heureuse année, qu'elle soit plus juste, plus humaine et plus fraternelle.

Jean-Marc de Lustrac.

« Il est grand temps de rallumer les étoiles. »
Guillaume Apollinaire.



Extrait du compte rendu de la réunion du conseil municipal de Vars du 7 novembre 2014

DÉNOMINATION DES RUES ET PLACES PUBLIQUES ET NUMÉROTAGE DES MAISONS

Nadia Delépine présente le projet.

Il convient de nommer ou modifier les noms de rues suivantes :

BOURG ET LA GARE : « Rue de la Gare », VC 7 et VC 508.

Rue de la Gare : avant s'appelaient Route de la Gare. Les numéros commencent de La Poste jusqu'à l'autre bout de la route de Montignac. La rue passant devant la Gare s'appelle aussi Rue de la Gare. L'idée serait d'appeler l'ensemble Rue de La Gare, les numéros s'enchaînent correctement. « Rue de La Petite Ouche », VC 122.

CHEZ BRARD : « Chemin de La Range », chemin rural de la VC 114 (Chez Brard) à la VC 110 (Rue de La Planche).

Modification de la délibération du 25 janvier 2013 numéro 20130105 :

Scée et non pas Cée : « Chemin du Moulin de Scée », VC n°129 ; « Impasse du Logis de Scée », VC n°128 ; « Allée du Logis de Scée », VC n°127

Modification de la délibération du 4 octobre 2010 : ROUHENAC :

« Chemin du Port Guillaume » (et non « Chemin du Pont Guillaume »)

DEMANDE DE SUBVENTION ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE POUR UNE SORTIE SCOLAIRE

Une sortie au ski prévue pour fin Janvier 2015 à St Lary. Il s'agit d'un séjour d'accès-découverte de la montagne. L'accord de principe pour le budget 2015, par le Conseil municipal, est du au dossier de demande de subventions devant être déposé au Conseil général au plus tard 8 semaines avant la sortie. Le Conseil général participera à hauteur de 8 000€. Le budget demandé par l'école : transport, séjour, cours de ski, forfaits => 6 496€ qui seront inscrits au budget 2015.

TRAVAUX DE VOIRIE FDAC 2014

Patrick Benet Brissonnet est chargé du suivi des travaux du FDAC.

Une convention de mandat sera signée avec la Communauté de communes de la Boixe pour la réalisation de travaux de voirie sur la VC9. Le coût estimé des travaux s'élève à 16340 € HT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Patrick BENET BRISSONNET : Le plan communal de sauvegarde est établi. Il ne reste plus qu'à définir les responsables de zones (élus). Ensuite chaque élu devra, sur le terrain, repérer des administrés capables de venir en soutien. Une réunion sera organisée ultérieurement.

Extrait du compte rendu de la réunion du conseil municipal de Vars du 12 décembre 2014

FIXATION DES LOYERS DES RÉSIDENTS ET MÉDECINS DU HAMEAU ROSSIGNOL

Le conseil municipal doit se prononcer sur l'augmentation ou non des loyers des résidents occupant à ce jour douze appartements et celui des deux médecins libéraux.

Ils décident de geler les loyers pour l'année 2015 nonobstant l'indice de référence des loyers.

Montants des loyers des résidents :

Entre 350 et 650 € de loyer et 60 et 115 € de charges par appartement (selon la taille).

Montant des loyers des médecins : 400 € de loyer et 60 € de charges.

Une régularisation des charges est faite chaque année.

FIXATION DU LOYER DU BAR RESTAURANT POUR 2015

Le conseil municipal doit se prononcer sur le montant du loyer du bar-restaurant et du logement. Ils décident de geler le loyer commercial pour 2015.

VERSEMENT DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR LES TICKETS PASS SPORTS VARSOIS

Monsieur CAMY présente le bilan des Pass sports varsois 2014. La commune enregistre une légère baisse du nombre de Pass sports par rapport à 2015 : -15% soit 88 demandes pour 2014 : 44 Pass sports des associations varsoises et 40 des communes extérieures. L'enveloppe s'élève à 1260 €.

INDEMNITÉ DE CONSEIL ALLOUÉE AU COMPTABLE DU TRÉSOR 2014

Monsieur le Trésorier municipal de Mansle sollicite le Conseil municipal pour une indemnité annuelle relative à ses fonctions de conseil et de confection du budget, à hauteur de 532.08€ NET /583.78 BRUT pour 2014 (pour mémoire : 488.70 € net/536.19 € Brut en 2013).

Vote: 9 Contre 8 Pour et 1 Abstention, l'indemnité est rejetée.

TARIFICATION ET CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UNE SALLE COMMUNALE

Il est proposé de mettre en location la salle communale située rue du Puits de la Guêtre, au tarif suivant : location 15 € par journée sans caution. Une convention sera rédigée et signée avec les tiers.

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE MATERNELLE, PROJET ÉDUCATIF 2015

La directrice, Madame Plantard sollicite la commune, par accord de principe, pour une participation financière de la commune de 300 €. Cette somme concerne un projet éducatif relatif à la découverte des rapaces (budget 2015).

DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN SÉCATEUR POUR L'ÉLAGAGE

Madame Bernadette GARDETTE présente le projet d'acquisition d'un sécateur pour les services techniques. Ce matériel alternatif permettra aux agents de procéder à l'élagage, de revitaliser les haies et récupérer le broyat. Elle propose de solliciter le Pays du Ruffécois dans le cadre du programme LEADER. Le montant estimatif du matériel s'élève à 10 900 € HT. L'aide financière du Pays du Ruffécois sollicité s'élève à 30 % de la dépense HT (budget 2015).

INFORMATIONS DIVERSES

Suite à la réforme territoriale, monsieur le Maire rappelle que la commune de Vars devient chef-lieu de canton : canton de Boixe et Manslois, 41 communes membres, 2 communautés de ces communes (Boixe et Manslois). Il souhaite inviter les maires des deux communautés de communes en janvier et offrir un moment de convivialité.

Le canton est une circonscription électorale pour l'élection des représentants au Département.



État Civil

NAISSANCES

ROUFFET Ashley, née le 16/10/2014 ; DETTAYEB Méliha Teslim, née le 03/12/2014 ; MORIN Hugo Nicolas, né le 11/12/2014 ; CANTIN Méliha, née le 16/12/2014 ; CHALARD Nolan Maxime, né le 17/12/2014.

MARIAGES

M. HARMEL Alexis Marie Philippe et Mlle GALLIENNE Stéphanie Marie-Louise Etienne, le 11/10/2014 ; M. LANELUC Grégory Jean-Marie et Mlle ARDOIN SAINT-AMAND Anne-Laure, le 27/12/2014.

DÈCÈS

POISVERT Christian décédé le 06/11/2014 ; ROSSIGNOL Mireille Fernande, née FERREIRA DOS SANTOS, décédée le 20/12/14.



Nouveaux éclairages

Fin décembre, l'allée des Platanes s'est embellie d'un nouvel éclairage.

Sur la RD11 entre les 2 ronds-points, la mairie a installé 28 candélabres équipés d'une pointe lumineuse bleue en top de mât. Les lanternes sont de type « platane » avec des luminaires LED, installées sur des mâts de forme arrondie.

Les candélabres sont distants d'environ 35 mètres de façon à obtenir un éclairage continu sur le chemin piétonnier et la chaussée.

Sur la route de Marsac, 8 ensembles d'éclairage seront installés avec également une pointe lumineuse bleue en bout de mât. Ceux-ci seront droits en raison de la faible distance entre la route et le chemin piétonnier. Les lanternes seront aussi de type « platane » avec des luminaires LED.

4 candélabres de même style seront installés entre le terrain de boules et le terrain de jeux (2 éclairant le boulo-drome et 2 éclairant le terrain de jeux).



Allées des Platanes et piétonnière sécurisées.



Voisins vigilants

Le major LEROSIGNOL a eu un entretien avec le 1er magistrat de la commune et avec les membres de la commission qui se réunit chaque semaine afin de poursuivre la mise en place du dispositif "Voisins vigilants"

La commune est concernée par des phénomènes de délinquance, notamment de cambriolages, vols et dégradations avec plus de 100 plaintes déposées en 2014.

A ce titre, la mobilisation de tous, citoyens, services de l'État et collectivités territoriales est nécessaire, et un protocole peut être signé.

Le maire a sollicité le conseil municipal afin d'examiner la mise en place du dispositif « Voisins vigilants » sur la commune de Vars. Il vous présente ici une maquette de ce qui pourrait être prochainement visible à l'entrée de la commune.



Traditionnels vœux du maire

Mercredi 14 janvier, de nombreux Varsois et quelques personnalités ainsi que les nouveaux arrivants sur la commune ont assisté aux traditionnels vœux du Maire. Celui-ci s'est félicité du travail réalisé tout au long de l'année avec l'équipe municipale. Après avoir évoqué l'année écoulée, le maire a parlé des projets à venir sur lesquels toute son équipe va travailler, notamment sur la future maison médicale, projet ambitieux qu'il veut défendre à la prochaine commission régionale de la santé. Il a aussi abordé la possibilité d'élaborer avec la communauté de communes un projet de construction d'un centre de loisirs derrière les écoles, facile d'accès pour mutualiser les équipements (cantine, parking, jeux...).

Le thème de la sécurité en général et la mise en place prochaine du dispositif « Voisins vigilants » sera présenté aux administrés prochainement.

Concernant l'implantation de la future enseigne commerciale sur notre commune, près du nouveau rond-point, sur un terrain de plus de 4 hectares déjà acté, Jean-Marc de Lustrac a affirmé que le permis de construire serait déposé à la fin du mois en précisant toutefois qu'il fallait 6 mois d'instruction avant le premier coup de pioche.

A propos du budget, le maire s'est satisfait d'avoir réalisé un excédent de près de 300 000 € malgré la création d'emplois et la mise en place des TAP obligatoires dont le coût global approche les 80 000 €.

Le verre de l'amitié accompagné de la galette des rois a clôturé ce rendez-vous annuel.



Repas de fin d'année

Le 19 décembre dernier, le maire avait invité au repas de fin d'année les agents communaux accompagnés de leurs familles et toute la municipalité. Le repas de fêtes concocté par Pascal fut un régal. Le maire a fait le bilan de l'année écoulée et rappelé tout le travail réalisé par les employés communaux. Leurs nombreuses compétences permettent de réaliser les travaux en interne notamment la création du troisième cabinet médical au hameau Rossignol pour conserver nos médecins à Vars. Jean-Marc de Lustrac a fait la distribution d'un colis dégustation en souhaitant d'excellentes fêtes.



Vars
VOEUX 2015

Depuis le 22 janvier 2015, l'AMAP (Association pour le maintien de l'agriculture paysanne) CROC'BIO organise ses distributions de légumes biologiques au 23 rue de la gare à Vars de 18 h à 19 h chaque semaine dans ce bâtiment communal.

L'AMAP est une association loi 1901 à but non lucratif qui met en relation un producteur et un groupe de consommateurs par contrat. Il s'agit d'un circuit court d'alimentation durable qui vise à promouvoir les productions alimentaires locales respectant l'environnement (cahier des charges AB), à favoriser une rétribution plus juste pour les exploitants

(suppression des intermédiaires) et à créer du lien social avec l'exploitant et entre les amapiens tout en se réappropriant une ressource territoriale locale. L'AMAP est liée depuis 3 ans avec Jean-Paul Brigot et Patricia Brigot-Ottogalli, résidents Varsois qui possèdent une exploitation mixte céréales et maraîchage à Longré.

D'autres produits locaux sont disponibles et les membres de l'association vous invitent à venir les découvrir au local situé derrière la Poste.

Si vous êtes intéressés pour consommer des produits de qualité savoureux et soutenir nos exploitants locaux, n'hésitez pas à contacter CROC'BIO au 06 24 00 24 31 ou 06 12 22 89 62.



Vendredi 5 et dimanche 6 décembre : l'association « Vars en cœur » a eu raison de miser sur l'aide des associations locales et des sponsors locaux avec une très bonne participation des commerçants et des nombreux privés pour cette 3^e édition du Téléthon. Les trois salles réservées de la mairie ont vu défiler des centaines de personnes. La démonstration de fitness dance de « l'Orange Bleue », ainsi que l'animation des CéTaCés pour le vendredi ont connu un réel succès. Le samedi a commencé dès 9 H pour une marche gourmande avec des boissons chaudes, des confitures et un pot offert par M. Vilneau.

S'ensuit une proposition de balade en poneys avec « Attel' ba-



lades », un échange amical du club de foot, un tournoi de badminton, un atelier archéologique, un concours de belote des "Amis Varsois", une performance d'Alexandre Gouret du "Vovinam" grand casseur de tuiles avec le tibia (aïe!), des histoires en musique par les élèves guitaristes d'« Arpèges et Mélodies », une chorale, une vente aux enchères

Et pour clôturer cette action nationale, l'association « Horse Country Side » a offert, elle aussi, un show de danse country.

Les dons et actions ont rapporté en tout 1673 euros au bénéfice de l'AFM. Un grand merci aux bénévoles et à tous les donateurs. Et à l'année prochaine !

(Photos Iona Vaudin)



Badminton

" Pratiquer le badminton de loisir en toute convivialité "



Les séances de jeux ont lieu le dimanche matin de 10 h 30 à 13 h, des raquettes sont disponibles, l'activité s'adresse à tous à partir de 7 ans. Séance occasionnelle 2 €, adhésion annuelle 17 € pour les adultes, 12 € pour les 14-20 ans et public en difficulté, 5 € pour les 7-13 ans.

Le bureau est reconduit :

Président : Eric Schaltegger 06 84 98 37 47

Vice-président : François Laloux

Secrétaire : Sylvain Branchut

Trésoriers : Daniel Ménagé 05 45 39 86 39 et Jean Marie Merlet



Vars en mouvement



Le mouvement vitalité !

Vous venez de prendre de bonnes résolutions. Donnez-vous quelques heures de plaisir et de détente par semaine !

Venez nous rejoindre le jeudi soir à 20 h 30 à la salle de sport à Vars pour des séances de gym avec animateur diplômé. Une séance de découverte est gratuite. Alors n'hésitez pas !
Renseignements : 05 45 39 73 26, Mme Banchereau.

L'Amicale des donneurs de sang volontaires et bénévoles du canton est heureuse de vous présenter le calendrier des manifestations 2015.

Les collectes (17 h-20 h) auront lieu : vendredi 20 février à Anais ; le mardi 21 avril à Tourriers ; le mardi 16 juin à Marsac ; le mardi 18 août à Vars ; le mercredi 21 octobre à Vadalle ; le mardi 22 décembre à St-Amant de Boixe.

L'assemblée générale est prévue le jeudi 19 mars à 19 h (salle du Casino) à St-Amant de Boixe.

Le fameux mouton grillé sera le dimanche 26 juillet à Montignac.



Viet Vo Dao

Emilie et Frédéric Dauphin-Méchain, le président du club de Vars.



Emilie fait profiter les adultes de sa technique.

Emilie Lallut a débuté le Viet Vo Dao en 2008. Elle fait aujourd'hui la fierté de Frédéric Dauphin-Méchain, le président du club varsois qui l'a vue évoluer jusqu'au plus haut niveau depuis ces dernières années. Fin 2013, elle a été championne de France en technique mains nues et en combat, en étant même surclassée dans sa catégorie de poids.

En 2014, elle a obtenu son 1er dan et ne compte pas s'arrêter là ! Elle s'entraîne 3 fois par semaine et fait profiter les adhérents du club varsois de ses connaissances en participant à l'encadrement des jeunes et des adultes. Frédéric relève cette attitude exemplaire et en est ravi, d'autant plus que le club compte cette année plus de 60 adhérents, chiffre jamais atteint !



Football

Petite pose pour la photo durant l'entraînement.



Yoann Bettayeb, un président heureux.

Yoann Bettayeb est confiant au début de cette nouvelle année : « Nous sommes en tête de notre championnat ! Après un début de saison difficile, nous avons enchaîné les bons résultats et nous nous retrouvons premiers à la fin des matchs allers : l'objectif, c'est clairement la montée en 3e division ! Nous avons les joueurs pour ça, et l'équipe le mérite au vu de son investissement et de sa cohésion. »

Ce jeune président (30 ans) a repris la tête du club l'an passé, et dirige un bureau renouvelé. « Pour nous, l'important est de continuer à structurer le club pour le développer. L'an prochain, nous avons en projet la mise en place d'une école de foot pour les enfants de 7 à 9 ans. L'autre objectif sportif sera de développer l'équipe B, qui joue cette année en entente avec le club de Montignac. J'ai autour de moi des personnes motivées, nous avons la chance de pouvoir compter sur des sponsors fidèles et sur la municipalité. » Bon courage à eux !



La Cie CéTaCés

du public



de l'émotion



du cirque



de la poésie



La compagnie CéTaCés s'est installée dans notre commune il y a quelques années. De là, elle rayonne en France et à l'étranger pour proposer ses spectacles, notamment celui de Dolorès et Blade en lanceur de couteaux. Bientôt, ils vont partir pour de longs mois en tournée dans les îles... Samedi, entourés de leurs amis circassiens, pour remercier les Varsois de leur accueil, ils organisaient une soirée cabaret à la salle des fêtes. Celle-ci était pour l'occasion comble, et chacun a eu droit à de longs moments de bonheur, petite chose inestimable en ces moments de noirceur. Merci à eux et bonne route !



Manifestations passées

Samedi 8 et dimanche 9 novembre : La foire aux vins et à la gastronomie a rencontré comme à son habitude le succès grâce aux 200 crus sélectionnés par les membres de l'association "Avenir de Vars".

Le bar à huîtres, le snack et les repas traditionnels ont complété largement le tableau tout comme les exposants de produits gastronomiques. Les Varsois accueillent pour quelques nuits les exposants, pour certains depuis le début de l'aventure, il y a maintenant 24 ans.



Mardi 11 novembre : Les jeunes, les anciens, les écoliers, les anciens combattants et les citoyens, tous ont répondu présent pour cette journée exceptionnelle du centenaire de la Grande Guerre devant le Monument aux Morts. Les discours, les hommages et les chants ont permis à tous de se recueillir.

La cérémonie s'est poursuivie autour d'un verre dans la salle des fêtes où avait lieu une très belle exposition organisée par Pierrette Mazoyer, Danièle Ménagé et Alan Harrison.



L'hommage poignant de 7 soldats varsois morts sur le champ de bataille de Molslains a ému l'assemblée. Des photos, des cartes postales et des objets prêtés par les familles ont enrichi ce travail sur la mémoire. Félicitons surtout les 3 investigateurs qui ont poussé plus loin leurs recherches dans les registres départementaux, les archives militaires, sur internet...



Un magnifique monument aux morts en bois (reproduit à une échelle moindre par Daniel Ménagé) a servi de support aux nombreuses photos et documents.

Le recueil « En mémoire des hommes » sur ce travail historique est toujours en vente à la médiathèque.

Dimanche 16 novembre : La 3e édition de la bourse aux jouets organisée par l'APE (association des parents d'élèves), s'est déroulée avec plus d'une trentaine de parents exposants.

Cette manifestation attire de plus en plus de monde, surtout en période de fêtes. Cette importante fréquentation, dès l'ouverture, incitera peut être les organisateurs à la commencer plus tôt dans la matinée l'année prochaine. Ce sont l'ambiance, la convivialité et la joie des enfants qui rendent ce rendez-vous si sympathique.

Vendredi 21 novembre : l'association SeinBioOse a proposé aux Varsois 2 documentaires suivis d'échanges et dégustation de produits locaux et bio ainsi que de jus de légumes/fruits fraîchement pressés. Le 1er film « Le jus d'orange, une réalité acide » a suscité un débat écologique avec le collectif Vigilance OGM et Pesticides. Quant au 2e documentaire sur l'accaparement des terres « Quand les éléphants se battent, les herbes sont piétinées », il a été lui aussi transposé aux problématiques locales : LGV, expropriations... Un intervenant de l'association Kurioz (association qui participe au festival du film « Alimenterre ») a servi de fil rouge pendant toute cette soirée devant plus d'une centaine de personnes attentives. Pour 2015, l'association SeinBioOse proposera une autre soirée projections. Elle a déjà mis en place un système d'échange local (SEL) de services ou de matériel.



L'association des parents d'élèves a proposé un spectacle de cirque aux enfants des 2 écoles de la commune. La compagnie « Planches de cirques » a mélangé humour et jonglages pour le plus grand bonheur de tous. Les enfants ont bien apprécié : «Ils nous faisaient rire, ils buvaient en faisant du bruit, le verre tenait tout seul sous la bouteille».

«Ils faisaient de la magie, ils changeaient la couleur des foulards, ils lançaient des diabolos, des balles et des massues».

Le Père Noël n'a pas manqué l'occasion de régaler tout le monde à la fin de chaque représentation.



Dimanche 30 novembre : les Amis varsois toujours très actifs, organisent des voyages (article CL), des lotos, des concours de belote... et se retrouvent de temps en temps autour d'un bon repas bien mérité. Longue énergie à cette association !



Manifestations à venir

Dimanche 1 février : Repas de chasse à la salle des fêtes.

Dimanche 22 février : Loto des Amis Varsois à la salle des fêtes.

Samedi 14 mars : Concours de belote des Amis varsois à la salle des fêtes.

Samedi 11 avril : Repas et bal du Horse Country Side à la salle des fêtes.

Samedi 25 avril : Loto de l'entente pongiste à la salle des fêtes.

Les rendez-vous de la médiathèque : Exposition « Shen Shan » du 21 janvier au 18 Février ; 21 mars, dictée ; fin mai, balade européenne à Londres ; début juin, soirée littérature mëtisse - rencontre d'auteur à Anais et en juin, exposition « La médiathèque a encore 20 ans » (2e partie d'expo).

Les Antilles Françaises nous donnent rendez-vous le 20 février 2015 à VARS à partir de 17 h.

Dans le cadre des festivités charrentaises, la Compagnie Créole, groupe mythique des années 80,

nous fait l'honneur d'entamer une tournée dans notre région Poitou-Charentes. M. le maire Jean-Marc de Lustrac et toute son équipe municipale auront le privilège d'accueillir, à la salle des fêtes, la Compagnie Créole. Ambassadeur des Antilles depuis sa création, le groupe sillonne le monde en faisant swinguer autant la langue de Verlaine que le Créole.

Une séance de dédicace prévue pour 17 h sera suivie d'une conférence de presse ensuite ils interpréteront 3 à 4 chansons. Leur agent artistique, originaire et native de VARS, gérante de la SARL SOFEST EVENEMENTIEL vous présentera le rétro-planning envisagé du groupe.

Actuellement la Compagnie Créole poursuit son succès au Canada mais également dans toutes nos régions du nord de l'hexagone. Les chansons créoles réchauffent les corps et les cœurs.

Nous vous attendons nombreux, venez les découvrir.



■ VARS

Après le voyage, place au banquet



Une escapade réussie sous le beau soleil d'Andorre.

Photo CL

Le club des Amis varsois a profité des belles journées ensoleillées pour visiter la principauté d'Andorre.

À La Seu d'Urgell, ville du palais de l'évêque co-prince d'Andorre avec le président de La République française, les Varsois ont pu assister au marché. Par la suite, le site d'Os de Civis, la ville d'Andorre la Vieille et les multiples pe-

tits villages catalans ont été prétexte à visite ou flâneries.

Les 29 touristes ont passé un excellent séjour, qu'ils s'apprentent à raconter lors du prochain repas fixé pour le dimanche 30 novembre. Comme à l'accoutumée, agapes et chansons promettent un bon divertissement.

Contact au 05 45 39 74 22.

■ VARS

Un dimanche à la chasse



Le président Jacques Mahé remet le gilet et la doc aux chasseurs d'un jour.

Photo CL

Carton plein ce dimanche pour les chasseurs de la société de Vars. le président Jacques Mahé, Emmanuel Guillemet et leur équipe avaient tout prévu pour que cette journée permette aux non-chasseurs de vivre un temps de rencontre et de convivialité. 19 personnes se sont inscrites pour découvrir deux thèmes chers aux chasseurs: la biodiversité et la chasse proprement dite, cette année, la vénerie du lièvre. Cette animation s'inscrit dans une démarche nationale, relayée par les départements. «Les invités ont la possibilité d'accompagner des chasseurs, de découvrir la nature autrement et chasser les idées reçues»,

comme l'indique le fascicule remis à chaque participant. Le premier groupe s'est rendu sur divers lieux où la biodiversité prend toute sa mesure. Le second a suivi l'équipage du «rallye de Saint Hilaire» de Barbezieux, pour une démonstration de vénerie du lièvre. «Le rallye de Saint Hilaire» était presque revenu sur ses terres d'origine puisque l'abbé Millériou, curé de Vars disparu en 1988, en était à l'origine. Après une matinée bien ensoleillée, un repas convivial clôturait la manifestation où non-chasseurs venus souvent en famille et chasseurs purent continuer à dialoguer sur ce loisir de pleine nature.

CL du 02/12/2014

■ VARS

Baisse de la taxe d'aménagement

Le conseil municipal de Vars, réuni en fin de semaine dernière, s'est prononcé sur la révision du taux de la taxe d'aménagement, taxe qui a remplacé la taxe locale d'équipement. Cette dernière fixée à 3,5 % est revue à 3% pour toute construction, mais les abris de jardin en sont partiellement exonérés. D'autre part, la base est également revue y compris pour les surfaces dépassant 100 m² et ce jusqu'à 50% de diminution quand la construction est financée par un prêt à taux zéro.

Un achat de parcelle est engagé sur le sentier des Ramoneurs pour régulariser l'usage d'un passage sur terrain privé et une portion du chemin rural délaissé à proximité sera vendue.

Le conseil municipal était appelé à se prononcer sur la modification de l'activité d'élevage porcin de l'EARL Les Goyauds, à savoir une augmentation du cheptel sans modification de bâtiments. Les élus se sont exprimés à raison de 10 voix pour, 6 abstentions et 3 contre.

Une redevance de 350 € sera perçue auprès de GRDF pour occupation du domaine public et une enveloppe annuelle (période 2014-2020) de 1 500 € sera réservée au déplacement de quelques élus au congrès des maires.

Une réflexion sera conduite et des dispositions prises concernant les containers des déchets ménagers, afin de limiter les désagréments dus à la présence permanente de déchets à certains endroits.

Vars Alain Trichet en dédicace samedi



Lors de sa dernière venue à Vars début 2013, Alain Trichet (Photo archives CL) avait confié sa passion pour la culture du safran, laissant sous-entendre que le sujet ferait l'objet d'un livre. C'est chose faite puisque «Horizon safran» est paru cette année. Viviane et Jean-Luc Malfant, qui tiennent le tabac presse de Vars, s'étaient engagés devant le plaisir des lecteurs à inviter à nouveau l'auteur charentais qui cultive dans son jardin personnel aussi bien les émotions et les souvenirs que le crocus. En savoir plus sur l'écrivain, échanger sur ses diverses lectures et découvrir «Horizon safran», ce sera donc possible ce samedi matin de 9h30 à 12h30, où Alain Trichet dédicacera son livre.

■ VARS

Halloween se dessine et se déguste



Pour collecter des trandises, les jeunes ont fait un grand parcours dans les rues du village.

Photo CL

Beaucoup d'enfants et presque autant de parents ont sillonné les rues de Vars samedi pour une chasse aux bonbons organisée par l'association des parents d'élèves. Les portes des habitants se sont largement ouvertes aux cris des monstres, sorcières ou fantômes.

Un bel après-midi pour fêter Halloween, thème qui a d'ailleurs servi de support ces dernières semaines aux bibliothécaires encadrant un groupe en temps d'activités périscolaires; les dessins réalisés ont été accrochés aux arbres de la place René-Marchive.

■ VARS

Deux spectacles pour «Au fil du conte»

Adultes et enfants de Vars ont été gâtés cette année puisque deux spectacles ont été proposés la semaine dernière dans le cadre du festival «Au fil du conte». Frédéric Neaud a conduit son public dans les méandres de l'adolescence et la vie quotidienne du Foyer Arc-en-ciel, une belle histoire empreinte de sensibilité et de

vérités. Titus et Gérard Baraton ont emmené les enfants des CM1 et CM2 au pays des rêves et parfois des cauchemars. Les six histoires se passent près de l'oreiller, oreiller d'ailleurs suspendu sur scène, seul et unique décor aux frissons de Victor, ou bien à la vie misérable de Tchang, contraint de coudre des morceaux de cuir pour faire des ballons et rêvant de jouer au football, ou bien encore repère d'un moustique particulièrement assoiffé. Deux prestations dont l'énergie des artistes a très vite conquis les spectateurs.



La réglementation concernant les animaux errants :

Il est interdit de laisser divaguer un animal domestique (*article L. 211-19-1 du Code rural*)

Hormis l'hypothèse d'une action de chasse ou de la garde ou de la protection d'un troupeau, le chien est considéré comme en état de divagation lorsqu'il n'est plus sous la surveillance effective de son maître, qu'il est éloigné de celui-ci de plus de cent mètres, ou se trouve hors de portée de voix de de son maître ou de tout instrument sonore permettant son rappel (*article L. 211-23 du Code rural*).

Le chat est considéré comme en état de divagation lorsqu'il est trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qu'il n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci. De même, le chat non identifié trouvé à plus de deux cents mètres des habitations ou dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui est considéré comme en état de divagation (*article L. 211-23 du Code rural*).

Si un animal est trouvé errant sur notre territoire il est récupéré par la fourrière de l'Angoumois qui intervient à la demande de la mairie (la fourrière ne peut pas intervenir à la demande d'un particulier). L'animal est hébergé durant un délai légal de 10 jours, pendant lesquels les recherches de propriétaires sont assurées. Si l'animal n'est pas identifié il le sera obligatoirement pendant ce délai. Si à l'issue des 10 jours aucun maître ne s'est manifesté, l'animal est confié au refuge de l'Angoumois et sera ensuite proposé à l'adoption.

L'identification et la vaccination

Votre animal doit être obligatoirement identifié. L'identification est un acte responsable qui permet à votre animal de vous retrouver si vous le perdez. Pensez également après un déménagement à mettre à jour vos coordonnées auprès du service ICAD. La vaccination est aussi indispensable pour votre animal. Il peut contracter une maladie qui risque de lui être fatale s'il n'est pas protégé. De nombreux chiens meurent encore de la parvovirose et beaucoup de chats décèdent des suites de péritonite infectieuse féline PIF. Vacciner votre compagnon à quatre pattes c'est aussi lui sauver la vie.

Que faire si vous trouvez un animal ?

Cet animal NE VOUS APPARTIENT PAS ! Il y a peut-être quelque part une famille avec des enfants en pleurs qui le recherchent ! Certains animaux non castrés sont capables de parcourir une grande distance et de se retrouver dans un état pitoyable pour aller rencontrer une femelle non stérilisée. L'animal a peut-être fui depuis plusieurs jours, il est peut être malade, ne déduisez pas de son état général qu'il est victime de maltraitance et ne le gardez pas chez vous, cela peut être considéré comme du vol ! Si possible faites vérifier l'identification de l'animal, l'acte est gratuit chez un vétérinaire. Si l'animal n'est pas identifié et que vous

pouvez patienter, faites le tour du village, des commerçants itinérants, des facteurs, etc. Si vous ne trouvez pas le propriétaire ou que vous ne pouvez/souhaitez pas le rechercher, il faut confier l'animal aux services de la mairie, celle-ci est la seule habilitée à faire appel à la fourrière de l'Angoumois.

Que faire si vous avez perdu votre animal ?

- Prévenez la mairie et les communes aux alentours.
- Si votre animal est identifié : signalez sa disparition à la société ICAD qui gère les identifications des chiens, chats, furets : <https://www.i-cad.fr/index.php> - Tél: 0 810 778 778.
- Prévenez la fourrière de l'Angoumois au 07 89 61 00 81 ou envoyez un mail : fourriere16@gmail.com avec la photo de votre animal, son numéro de tatouage ou de puce électronique, indiquez la date et le lieu de disparition, ainsi que vos coordonnées.
- Prévenez les vétérinaires autour de chez vous.
- Réalisez des affichettes avec photo de votre animal en n'oubliant pas votre numéro de téléphone ainsi que la date à laquelle vous l'avez perdu, diffusez les dans votre quartier, chez les vétérinaires, à la mairie, à la gendarmerie, chez les commerçants, etc.
- Surveillez régulièrement le site internet de la fourrière sur lequel figurent les animaux trouvés : <http://www.fourriere16.fr/>

Source : Syndicat Mixte de la Fourrière, Angoulême / Fourrière de l'Angoumois, Mornac.



Becka



Wolf



Mouchette



Noah



Timide



Dusty



Maliko



Cachou

Pensez à eux, ils ont besoin d'une famille !

Les animaux à adopter au refuge de l'Angoumois : refugeangoumois.forumgratuit.org

VARS

Chef-lieu de canton - Bureau centralisateur

Le découpage administratif de la France connaît en ce début 2015 un changement notable au niveau des cantons.

Mais depuis quand datent les cantons ?

Au tournant de la période révolutionnaire, le roi Louis XVI convoque l'assemblée des Etats de province : ce sont les Etats généraux. La province d'Angoumois est représentée par l'évêque Philippe François d'Albignac (successeur d'Amédée De Broglie) et le curé Joubert pour le clergé, le marquis de St Simon et le Comte de Culant pour la noblesse, les Sieurs Augier, négociant en Cognac, Roy, avocat à la cour, Marchais, juge-assesseur du Duché de La Rochefoucaud, Pougard avocat au parlement, pour le Tiers-Etat.(1) Mais ces trois ordres sont rapidement remplacés par une seule et même assemblée, il s'agit de l'Assemblée Nationale Constituante.

Celle-ci pose les bases d'une société nouvelle et, pour mettre fin à la diversité des administrations provinciales héritées de l'Ancien Régime, organise notamment le découpage du royaume de France en départements, districts et cantons.

Ainsi, par le décret du 22 décembre 1789, est institué le «département d'Angoumois», rebaptisé le 4 mars 1790, «département de la Charente». (2)

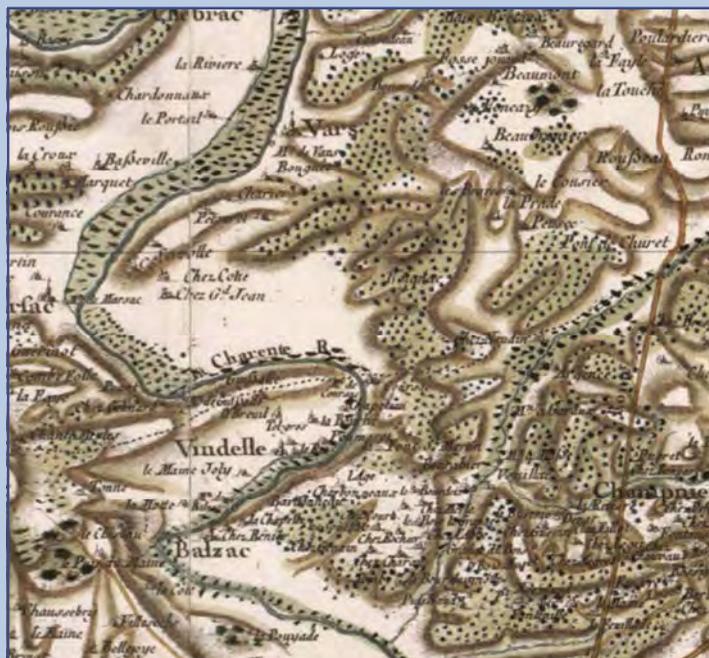
Le département est divisé en six districts : Angoulême, Ruffec, La Rochefoucaud, Confolens, Barbezieux, et Cognac.

Vint alors le découpage de ceux-ci en cantons, « arbitrairement » délimités pour que chacun d'eux avoisine la superficie de quatre lieues carrées (soit un peu moins de dix-huit km²), ou bien que leur population comporte un nombre de citoyens actifs suffisants pour former une assemblée d'environ six à neuf cents

Toutefois, l'évêque Philippe François d'Albignac souhaite garder Vars dans le district d'Angoulême, il y possède terres, bois, moulin et résidence d'été qui, comme on le sait, ne seront adjugés qu'en mars 1791. (fiche 5). De plus, Vars est siège de juridiction et possède une maison d'arrêt.

Le district d'Angoulême est donc « borné au nord par les paroisses de St-Genis (d'Hiersac), de Chebrac, Vars et Chaniers (Champniers) » (1)

Carte de Cassini canton Vars



Ce district comporte sept cantons :

Le premier est le canton d'Angoulême.

Le second est le canton de Vars avec comme chef-lieu Vars, puis les communes de Chebrac, Marsac, Saint Genis, Saint Amand (de Nouère), Balzac, Vindelle, Chaniers. (Dans les archives municipales de Vars, on trouve la liste du conseil municipal de plusieurs de ces communes).

Les autres sont Hiersac, Roulet, Blanzac, La Valette (Villebois) et Dirac .

On notera que le canton de St Amant de Boixe est le 8^{ème} canton du district de La Rochefoucaud, avec les communes de Montignac, Villejoubert, Vuharte, Coulonge, Vervant, Xambes, et Le Maine de Boixe. L'original du Comité de division(3) porte Montignac-charente (vraisemblablement car la commune était siège de juridiction) en tant que chef-lieu mais malgré une pétition des maires adressée au ministre de l'intérieur, il n'y eut aucune suite. (1) Les communes d'Anais, Tourriers, Aussac, Nanclard sont, elles, rattachées dans le septième canton de ce même district avec Jauldes pour chef-lieu.

Ces cantons n'avaient donc pas ou peu la configuration que nous connaissons aujourd'hui.

La Monarchie fait place à La République puis au Directoire, nous sommes en novembre 1799.

Six millions de citoyens de plus de 21 ans et payant l'impôt participent aux « Administrations communales » sans être élus mais « désignés ». 30 000 électeurs de plus de 25 ans et détenteurs de propriétés participent aux « administrations départementales ».

Les Justices de Paix sont toujours aussi nombreuses et localisées généralement au chef-lieu de canton, c'est également là que fréquemment on se marie.

En 1800, la constitution de l'an VIII à l'arrivée de Bonaparte (c'est le Consulat) met en place les Préfets (chargés du pouvoir exécutif) dans les départements, loi du 28 Pluviôse an VIII (17 février 1800). Les districts sont supprimés et remplacés par des arrondissements. Il n'y en aura que cinq ; La Rochefoucauld disparaît

Bulletins des lois de La République Française, /gallica.bnf.fr , année 1799-1880, extrait des tableaux d'arrondissements

16. CHARENTE.	
1. Villefagnan. Ruffec. Nanteuil-en-Vallée. Verteuil. Ventouze. Mansle. Aigre.	3. suite du Jaude. La Rochefoucault. Montberon. Marthon. La Valette. Blanzac. Roulet. Hiersac. Rouillac. Vars. Angoulême. Garat.
2. Champagne-Mouton. Alloué. S.t-Germain-sur-Vienne. Brigueuil. Chabannois. Montaubœuf. Chasseneuil. Saint-Claud. La Peruse. Confolens.	4. Barbezieux. Deviac. Montmoreau. Aubeterre. Chalais. Brossac. Baignes.
3. Marcillac-Lanville. S.t-Amand-de-Boueix.	

La réorganisation administrative continue et les préfets auront à charge de statuer à nouveau sur le découpage administratif de leur département.

La loi du 8 pluviôse an IX (28 janvier 1801) s'intitule « loi portant réduction du nombre de justices de paix », on procédera alors à un découpage plus géographique, ne conservant le critère démographique que pour les villes.

Ces cantons « nouveaux » sont publiés au Bulletin des Lois dans les années 1801-1802, ils constituent la base des cantons encore en vigueur.

Par ailleurs, les préfets nomment les maires et adjoints des communes alors que l'élu d'un canton émane d'une liste communale de gens notables ; ces élus forment l'assemblée départementale.

Le Préfet Delaistre, en Charente, nommé le 11 Ventôse de l'an VIII (02 mars 1800) aura eu pour tâche de donner aux cantons de notre département, une cohérence tant sur le plan économique (suffisance des biens) que sur le plan démographique tout en restreignant le nombre des sièges de juridiction.(3)

En 1803, les contours du canton de Saint Amant de Boixe se dessinent, Vars, Chebrac, Marsac rejoignent ce canton, délimité en 1790, de même que Anais, Tourriers, Aussac, et Nanclars, et ce toujours au sein de l'arrondissement d'Angoulême. (1)

De ce fait, Vars perd sa qualité de chef-lieu de canton en 1804.

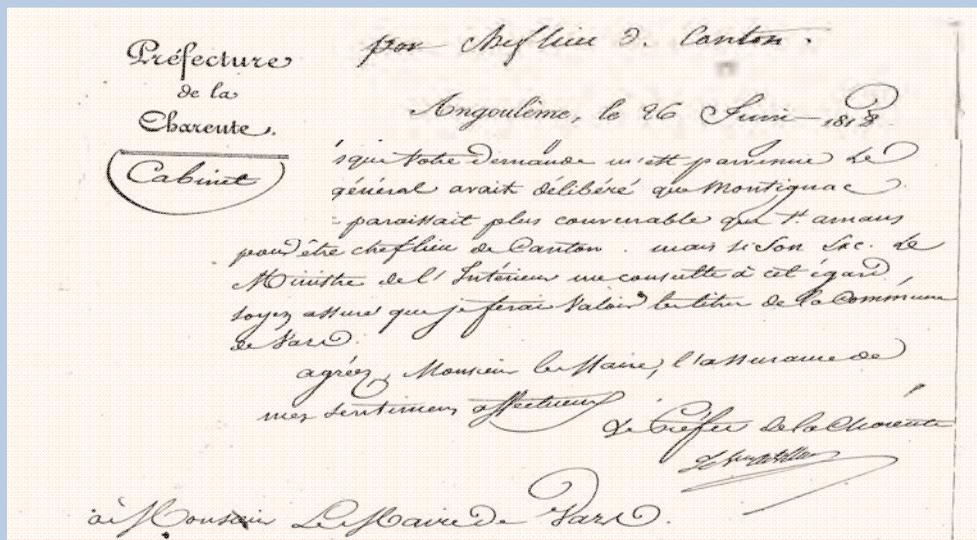
En 1818, les communes de Montignac et de Vars s'adressent à nouveau au Grand Juge, pour changer le chef-lieu du canton, ces requêtes furent sans suite, ci-dessous le courrier.

Dès 1833 les conseillers généraux sont élus au suffrage direct (suffrage censitaire) par les représentants communaux.

Le 3 juillet 1848, la Seconde République instaure le suffrage universel, mais seul les hommes ont le droit de vote, chaque canton se voit pourvu d'un seul élu. En Mars 1944, le droit de vote est accordé aux femmes et elles deviennent éligibles. Le Conseil général est alors mixte et composé d'autant de membres qu'il existe de cantons dans le département. Cette disposition, notons-le, restera en vigueur jusqu'aux élections de mars 2015.

Traduction de la lettre de 1818

«Lorsque votre demande m'est parvenue, Le Conseil Général avait délibéré que Montignac Charente paraissait plus convenable que ST Amant de Boixe pour être chef-lieu de canton mais si Son Exc Le Ministre de l'Intérieur me consulte à cet égard, Soyez assuré que je ferai valoir le titre de la Commune de Vars»



Archive de Vars lettre chef lieu de canton 1818

Détail communes du nouveau canton après élection mars 2015

Art. 6. – Le canton n° 5 (Boixe-et-Manslois) comprend les communes suivantes : Ambérac, Anais, Aunac, Aussac-Vadalle, Bayers, Cellefrouin, Cellettes, La Chapelle, Chenommet, Chenon, Coulonges, Fontclaireau, Fontenille, Juillé, Lichères, Lonnes, Luxé, Maine-de-Boixe, Mansle, Montignac-Charente, Mouton, Moutonneau, Nanclars, Puyréaux, Saint-Amant-de-Boixe, Saint-Amant-de-Bonnieure, Saint-Angeau, Saint-Ciers-sur-Bonnieure, Saint-Front, Saint-Groux, Sainte-Colombe, La Tâche, Tourriers, Valence, Vars, Ventouse, Vervant, Villejoubert, Villognon, Vouharte, Xambes.

Le bureau centralisateur de ce canton est le bureau centralisateur de la commune de Vars.

En 1985, le Conseil Constitutionnel fait remarquer que les élus au conseil général des départements ne respectent pas les principes d'égalité des citoyens devant le suffrage : les critères démographiques de représentativité ne sont pas respectés.

Le comité pour la « réforme territoriale » date de 2008, il appelle à un remodelage du découpage cantonal sur des bases démographiques.

Le recensement de 2012 sera retenu.

La loi du 17 mai 2013 précise le redécoupage des cantons français. (5)

Le décret d'application pour la Charente est daté du 20 février 2014 ; Vars sera bureau centralisateur du canton N° 5 nommé « Boixe et Manslois », à l'issue des élections départementales (et non plus cantonales) des 22 et 29 mars 2015. Cette fois deux élus, des conseillers départementaux, représenteront un canton et la parité sera respectée.

(1) site www.onlipix.com, France 1789, Révolution-Généralité de Limoges- Sénéchaussée d'Angoulême et l'ouvrage : les Evêques d' Angoulême par l'Abbé Tricoire (édition 1912).

(2) « La formation du département de la Charente », Pierre Chambon, édition Dubois (Ruffec)

(3)En 1790, le Comité de division a divisé la France en 4649 cantons regroupés en 542 districts sur 83 départements.

(4)Statut du département de la Charente par le Citoyen Delaistre, Préfet d'Angoulême, An X (Gallica.bnf.fr/ark:/12148), ou BNF :département Littérature et art.

(5)Article L. 3113-2 III du Code général des collectivités territoriales.

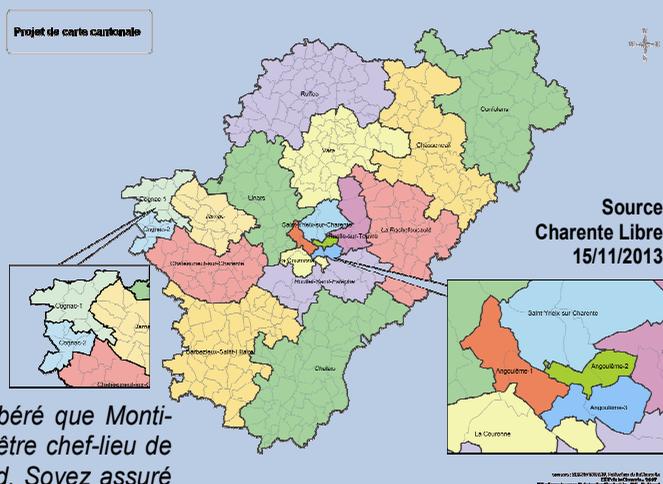
Les règles de redécoupage suivantes sont donc appliquées :

« La modification des limites territoriales des cantons [...] est conforme aux règles suivantes :

a) Le territoire de chaque canton est défini sur des bases essentiellement démographiques ;

b) Le territoire de chaque canton est continu ;

c) Est entièrement comprise dans le même canton toute commune de moins de 3 500 habitants.»



Extrait du Décret

Décret no 2014-195 du 20 février 2014 portant délimitation des cantons dans le département de la Charente

Vu la délibération du conseil général de la Charente en date du 9 décembre 2013 ; Le Conseil d'Etat (section de l'intérieur) entendu,

Décète :

Art. 1er. – Le département de la Charente comprend dix-neuf cantons :

- canton n° 1 (Angoulême-1) ;
- canton n° 2 (Angoulême-2) ;
- canton n° 3 (Angoulême-3) ;
- canton n° 4 (Boême-Echelle) ;
- canton n° 5 (Boixe-et-Manslois) ;
- canton n° 6 (Charente-Bonnieure) ;
- canton n° 7 (Charente-Champagne) ;
- canton n° 8 (Charente-Nord) ;
- canton n° 9 (Charente-Sud) ;
- canton n° 10 (Charente-Vienne) ;
- canton n° 11 (Cognac-1) ;
- canton n° 12 (Cognac-2) ;
- canton n° 13 (La Couronne) ;
- canton n° 14 (Gond-Pontouvre) ;
- canton n° 15 (Jarnac) ;
- canton n° 16 (Touvre-et-Braconne) ;
- canton n° 17 (Tude-et-Lavalette) ;
- canton n° 18 (Val de Nouère) ;
- canton n° 19 (Val de Tardoire).